



Interdit d'examen

Par Sara32423

Bonjour,
ma nièce de 17 ans, auparavant scolarisée en CAP au CFA a été trouvé par son directeur en train de fumer un joint de marijuana dans l'enceinte de l'établissement et ce dernier l'a interdit de passer les examens dans l'académie dans laquelle elle est scolarisée. Je me questionne sur la possibilité non pas de l'exclure de l'établissement mais de l'interdire d'examen (même en candidat libre) étant donné qu'il n'y a aucun problème de fraude à l'examen.
Je vous remercie de votre réponse,
bien à vous

Par kang74

Bonjour

Vous parlez de CFA donc apprentissage , et de contrat de travail .

Vous ne dites pas ce qu'il s'est vraiment passé à tous les niveaux et il serait intéressant d'avoir la phase exacte du document .

Vote nièce ne dépend pas du code de l'éducation mais du code du travail .